

Février 2010

LA CFDT SIGNE L'ACCORD POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES



Sous l'impulsion de nos élus CFDT, les sociétés Capgemini Ouest et Capgemini Est avaient déjà conclu des accords au début des années 2000. Cette expérience avait guidé nos actions pour la négociation d'un premier accord couvrant toutes les sociétés Capgemini et Sogeti pour les années 2006 à 2008.

L'application plus qu'imparfaite, souvent non consensuelle et parfois indignement déviée de cet accord avait abouti à une double opposition de la CFDT et de la CGT, fin 2008 et début 2009, aux textes d'un nouvel accord ne corrigeant pas ces dérives.

MAIS RIEN N'INTERDISAIT A LA DIRECTION DE POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGEES AU BENEFICE DES SALARIES.

Que n'a-t-on pas entendu et lu alors de la part des signataires frustrés et revanchards de ces deux textes ? Entre démagogie et populisme, chacun y trouvait son compte !

La conclusion d'un nouvel accord pour les années 2010 à 2012 démontre aujourd'hui le **bien-fondé de nos revendications et la force de notre engagement.**

- ❖ Des **objectifs de taux d'emploi nettement en hausse** : +50% par rapport aux textes rejetés de début 2009 et +25% par rapport à l'annonce par la CFTC de sa signature dans son tract de décembre 2009 !
- ❖ Nous avons obtenu un travail conjoint direction/syndicats en amont des décisions, permettant des **prises de décisions paritaires**.
- ❖ Faute de détails portés à leur connaissance au niveau national, rien ne permettait d'assurer le **contrôle effectif par les organisations syndicales des fonds employés**. Cette lacune est comblée dans le nouvel accord.
- ❖ Les **budgets de l'accord** ne pourront plus être utilisés pour des publicités nationales plus profitables à l'entreprise qu'aux personnes handicapées !
- ❖ Le **recrutement et le maintien en emploi** de personnes handicapées deviennent des objectifs prioritaires de l'accord.
- ❖ Du fait de nouvelles dispositions légales, le **soutien aux enfants et conjoints handicapés des salariés** risquait de disparaître. Nous avons obtenu de la direction qu'elle maintienne ces accompagnements, hors budget de l'accord.
- ❖ Chaque société de l'UES va devoir faire **rendre compte de ses résultats**. Le nouvel accord fait disparaître la péréquation des résultats au niveau de l'UES qui déresponsabilisait certaines directions.
- ❖ La **formation** devient un nouvel axe important de l'accord.

Il faut maintenant faire vivre cet accord et nos délégués dans les commissions de suivi seront vigilants au respect des engagements de la direction. La CFDT s'est déjà engagée à faire des propositions de projet démontrant que nos convictions s'accompagnent d'actions.

La CFDT, c'est faire !

[RESPECTÉS]

<http://cfdt.cap.free.fr>

Cfdt
des choix. des actes